

**Journée d'étude du Groupe de recherche sur les parlements et les parlementaires
de l'Association française de science politique
Paris, 16 janvier 2009.**

**Violence des échanges en milieu parlementaire.
La pacification contrariée des mœurs politiques à l'épreuve du travail
parlementaire (XIXe-XXe siècles)**

La compétition dans les séances de questions au gouvernement

**Clément Viktorovitch
Doctorant (Sciences-Po Paris / CEVIPOF)**

« Député : Trop de bavards à la chambre. Ne font rien ». Telle est la formule que choisissait Gustave Flaubert dans son *dictionnaire des idées reçues* pour relayer, dans l'une de ses plus vives déclinaisons, l'antiparlementarisme qui caractérisait en France la fin du XIX^e siècle. Le Parlement y était accusé de n'être « qu'un lieu où l'on parle »¹, quant on aurait du y décider – à défaut d'y agir. Or, consciemment ou non, certains chercheurs semblent depuis près d'un demi-siècle, et parfois aujourd'hui encore, avoir repris ces critiques à leur compte. Mettant l'accent sur la perte constante d'influence du Parlement sur l'élaboration des politiques publiques, ils en vinrent parfois à se demander s'il avait encore une raison d'être². A la fois symptôme et conséquence de cet état de fait, l'analyse des discours et des débats parlementaires est restée nettement marginale en France – faisant écho à une sous-représentation générale dans les *legislative studies*.

A ces égards, la pensée de Jürgen Habermas est apparue comme une rupture profonde. En faisant du concept de « délibération » la clef de voûte de toute légitimité démocratique, il a en effet insufflé à la discussion et aux débats une importance théorique nouvelle³. A sa suite, de nombreux travaux ont cherché à évaluer le degré de délibération présenté par les débats parlementaires, contribuant à renouveler l'intérêt qui leur était porté. Les efforts se sont ainsi dirigés, par exemple, vers l'élaboration d'un indicateur permettant de

¹ KIMMEL A., *L'Assemblée nationale sous la V^e République*, Paris, Presses de la FNSP, 1991, p. 287-289.

² CHANDERNAGOR A., *Un Parlement, pour quoi faire ?*, Paris, Gallimard, 1967

³ Voir HABERMAS J., *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978.

mesurer la « qualité » des discours⁴, vers l'analyse de la « réciprocité » des débats⁵, ou encore vers l'étude de la tension entre « argumentation » et « marchandage » dans les discussions parlementaires⁶. Ces travaux présentent néanmoins un angle mort particulièrement significatif. Centrés spécifiquement sur l'étude et la mesure de la délibération, une grande partie d'entre eux rejettent hors du cadre de leurs analyses l'attention à ce qui relève de l'antithèse de la discussion délibérative. Or, le processus de rationalisation du parlementarisme que la plupart des régimes parlementaires ont connu durant le siècle dernier a justement eu pour conséquence d'instaurer dans les Assemblées une compétition interpartisane extensive, tendant à rejeter la délibération hors de l'enceinte des hémicycles⁷. Dans cette optique, nous ne saurions en aucun cas nous satisfaire du flou empirique autant que théorique qui règne aujourd'hui autour de cette notion de *compétition* – au contraire du concept théoriquement fondé de délibération. En bonne approximation, nous pouvons retenir de cette dernière qu'elle est un processus de décision politique systématique et rationnel dans lequel les acteurs justifient en détail leurs positions et acceptent de se rallier à la force du meilleur argument. Ils doivent par ailleurs être sincères : il ne s'agit pas d'argumenter dans une visée purement opportuniste, afin de duper ses interlocuteurs, mais de penser ce que l'on dit en plus de dire ce que l'on pense. L'objectif ultime de cette procédure délibérative est le consensus rationnel : il faut chercher à convaincre son interlocuteur, tout en acceptant d'être éventuellement convaincu par lui⁸. Par un jeu de miroir, la compétition peut donc être définie très simplement, en première instance, comme une situation où aucun des interlocuteurs n'acceptera de changer d'avis quels que soient les arguments échangés – soit parce que cela remettrait en cause certains fondements de leur identité, soit parce que la publicité des débats et la force de leurs prises de positions antérieures étaient telles qu'il ne pourraient avouer avoir changé d'opinion sans passer pour des opportunistes ou des hommes de peu de conviction⁹.

L'objectif de cette étude, qui se veut une contribution à l'analyse des débats parlementaires, sera ainsi principalement d'établir les fondements d'une première exploration de ce registre compétitif. Après avoir exposé les principaux éléments de notre méthodologie, nous étudierons dans un premier temps l'influence qu'est susceptible d'avoir le contexte

⁴ STEINER J., A. BÄCHTIGER, M. SPÖRNDLI, STEENBERGEN M., *Deliberative Politics in Action. Analysing Parliamentary Discourse*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

⁵ WEALE A., BICQUELET A., BARA J., « Debating Abortion, Deliberative Reciprocity and Parliamentary Advocacy », à paraître.

⁶ HOLZINGER K., « Bargaining and Arguing : An Empirical Analysis Based on Speech Act Theory », *Political Communication*, vol. 21, 2004, pp. 195-222.

⁷ Voir notamment MANIN B., *Principes du Gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996, p. 277-278

⁸ HABERMAS J., *Droit et Démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997.

⁹ ELSTER J., « Argumenter et négocier dans deux assemblées constituantes », dans *Revue française de science politique*, n° 44-2, 1994, p. 212.

politique et social sur la densité de la compétition déployée dans l'hémicycle. Puis, nous tenterons dans un second temps de dégager les différentes modalités constitutives de ce registre compétitif, à travers l'analyse de quelques questions particulièrement significatives. Enfin, nous nous pencherons en dernier lieu sur la relation paradoxale qui semble lier l'émergence de la compétition parlementaire à l'existence de moments d'unanimité dans l'hémicycle.

1 - Éléments de méthodologie

Afin de tenter de faire la lumière sur cet angle mort des études parlementaires, nous centrerons le présent travail sur l'analyse des séances de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale. De l'avis des divers commentateurs, celles-ci voient en effet se déployer les échanges réguliers les plus agonistiques de l'hémicycle, au point d'avoir parfois été qualifiées de véritable « foire d'empoigne »¹⁰. L'analyse anthropologique qu'en donne Marc Abélès abonde en cette direction, puisque selon lui « les questions orales s'apparentent à un rite, au sens que les anthropologues donnent à ce terme. [...] Ce qui importe, c'est la mise en scène des oppositions portées à un degré d'intensité suffisant pour confirmer en chacun son sentiment d'appartenance à un camp et légitimer le bien-fondé des positions initiales »¹¹. C'est là presque l'exacte définition de cette compétition que nous cherchons à cerner.

L'étude du cadre organisationnel des séances de questions au gouvernement permet de comprendre pourquoi les échanges qui s'y déroulent tendent à s'écarter du modèle délibératif. En effet, ainsi que l'a montré Jean-Philippe Heurtin¹², l'organisation des séances d'une Assemblée n'est jamais neutre : qu'elle ait été élaborée sciemment ou non, elle tend à induire chez les acteurs qui s'y inscrivent un ensemble de comportements. Or, le dispositif des échanges lors des questions au gouvernement est tout à fait particulier. La tribune n'y est jamais utilisée : les parlementaires s'expriment depuis leur place, au milieu de leurs alliés, et les ministres répondent debout, face à l'Assemblée. L'impression donnée est donc celle d'interlocuteurs s'interpellant face à face – situation décrite par Heurtin comme favorisant l'émergence de la compétition¹³. Par ailleurs, la brièveté des échanges – chaque intervention est limitée à deux minutes trente – contribue à entraver la nuance des propos, et donc à

¹⁰ CAMBY J.-P. et SERVENT P., *Le travail parlementaire sous la cinquième République*, Paris, Montchrestien, 2004, p. 52, p. 123.

¹¹ ABELES M., *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, Poche Odile Jacob, 2001, p. 141-142.

¹² HEURTIN J.-P., *L'espace public parlementaire*, Paris, PUF, 1999.

¹³ HEURTIN J.-P., *L'espace public parlementaire*, p. 162.

interdire l'intercompréhension entre adversaires¹⁴. De surcroît, aucun orateur n'a le droit de réagir aux réponses des ministres, pas même le député interrogateur. La logique de libre dialogue propre à toute délibération est donc absente de ces séances, permettant ainsi aux membres du gouvernement de s'autoriser la plus grande agressivité, puisqu'ils se savent à l'abri de toute réplique parlementaire. Enfin, depuis le 28 octobre 1981, les séances de questions sont systématiquement retransmises en direct à la télévision et suivies avec assiduité par un grand nombre de téléspectateurs¹⁵. Cette publicité élargie semble avoir eu un effet de théâtralisation sur le comportement des députés : ils seraient entraînés dans une concurrence d'éloquence, chacun cherchant à marquer le plus possible l'esprit de ses électeurs¹⁶.

Au delà, le règlement officiel de l'Assemblée lui-même semble fait pour contraindre l'émergence de la délibération lors des séances de questions au gouvernement. Elles y apparaissent en effet comme une exception notable. Les députés y jouissent tout d'abord de la plus grande liberté de sujet et de ton, dans la mesure où la conférence des Présidents a admis que l'article 139 du code de l'Assemblée nationale – interdisant les imputations d'ordre personnel dans les questions écrites – ne s'appliquait pas aux questions au gouvernement¹⁷. En outre, la conférence des Présidents a convenu que l'article 58 du règlement de l'Assemblée demeurerait lui aussi lettre morte lors de ces séances. Il découle de cette exceptionnalité que celles-ci n'admettent aucun rappel au règlement, et que les suspensions de séance doivent y être exceptionnelles. Or, il s'agit là de deux exceptions remarquables à la procédure parlementaire normale, selon laquelle « les rappels au règlement et les demandes touchant au déroulement de la séance ont toujours priorité sur la question principale ». Ainsi, non seulement le dispositif même des séances de questions au gouvernement semble favoriser l'émergence de situations compétitives, mais il est en outre dénié au Président de l'Assemblée l'usage de tous les moyens réglementaires qui auraient pu lui permettre de rétablir le calme dans l'hémicycle. On le voit, chaque élément du cadre organisationnel de ces séances semble bien tendre à entraver toute possibilité de discussion délibérative.

¹⁴ FACQ-MELLET C., *Analyse discursive des questions au Gouvernement : place et rôles du groupe RPR*, Thèse de doctorat en linguistique soutenue à l'université de Paris X Nanterre, sous la direction de Jean-François Jeandillou, 2005, p. 63.

¹⁵ NEIDHART et al. avancent le chiffre d'une audience moyenne de 800 000 téléspectateurs, avec des pics à un million, voire un million et demi. Voir : NEIDHART R., LALA J.-L., FOURNIER T., MORAUX J.-L., PETIT D., *Connaissance de l'Assemblée : Les questions à l'Assemblée nationale*, Paris, Editions de l'Assemblée nationale, 1997, p. 56-57.

¹⁶ Voir NEIDHART et al., *Connaissance de l'Assemblée : Les questions à l'Assemblée nationale*, p. 56 ; CAMBY J.-P. et SERVENT P., *Le travail parlementaire sous la cinquième République*, Paris, Montchrestien, 2004, p. 52 ; FACQ-MELLET C., *Analyse discursive des questions au Gouvernement*, p. 142.

¹⁷ J.O. *Débats A.N.*, 26 mai 1977, p. 3000 et s.

En tant qu'exemple paroxystique de la compétition parlementaire, les questions au gouvernement constituent donc un objet d'étude privilégié pour tenter de saisir le caractère et le fonctionnement de ce registre discussionnel spécifique. Le corpus textuel que nous avons retenu comprend ainsi la totalité des questions au gouvernement posées durant deux moments particuliers de la XII^e Législature. D'une part, les mois de janvier et février 2005, qui précédaient le referendum sur le Traité Constitutionnel Européen et étaient donc marqués par l'accord des deux principaux groupes parlementaires sur une question politique de premier plan – fait assez rare pour être pris en compte. D'autre part, les mois de février et mars 2006, qui se situaient au cœur de la crise du CPE – probablement le moment de tension politique et sociale le plus aigu de cette législature. La mise en regard de ces deux périodes nous permet ainsi de contrôler l'influence du contexte sur la forme ou l'intensité prise par le registre compétitif. Ces séances de questions ont ensuite été étudiées à l'aune d'une analyse de discours interprétative classique, à la nuance près que, contrairement à la quasi-totalité des travaux relevant de ce domaine de recherche¹⁸, nous avons choisi d'intégrer à notre grille de lecture les dimensions linguistique et rhétorique du discours, en plus des éléments argumentatifs et thématiques. L'une des caractéristiques principales du discours politique est en effet de fonder la construction du sens sur la mise en forme des arguments autant que sur les arguments eux-mêmes : les choses qui sont dites n'importent pas davantage que la façon dont elle sont dites. La prise en compte des dimensions linguistiques et rhétoriques nous paraît donc cruciale afin de pouvoir saisir le plus précisément possible les caractéristiques d'un registre discussionnel.

Faute d'indicateur existant *a priori*, la compétition parlementaire ne peut être directement mesurée. Néanmoins, les séances de questions au gouvernement nous semblent présenter un élément susceptible de contourner cette difficulté : l'émergence d'émotions parlementaires hostiles à l'orateur¹⁹. Celles-ci ont en effet pour caractéristique d'interrompre l'orateur, brisant par là les règles de la discussion – alors que la délibération repose au contraire sur le respect mutuel. Par ailleurs, elles témoignent d'un rejet péremptoire et sans justification de la position exprimée par l'interlocuteur, là où la délibération se fonde

¹⁸ Voir par exemple M. STEENBERGEN, A. BÄCHTIGER, M. SPÖRNDLI, STEINER J., « Measuring Political Deliberation : A Discourse Quality Index », dans *Comparative European Politics*, vol. 1, 2003, p. 21-48.

¹⁹ Dans l'ordre de gradation dans l'intensité : *exclamations, protestations, rires, huées, claquements de pupitre, sortie d'une partie des députés*. Nous sommes partis du principe que ces mentions, présentes dans le *Journal Officiel des Débats*, n'étaient pas de purs artefacts, et rendaient effectivement compte de l'existence de mouvements d'humeurs sur une partie des bancs de l'hémicycle. En revanche, nous n'avons pas attaché trop d'importance à la distinction d'intensité entre « exclamations » et « protestations », dans la mesure où celle-ci demeure entièrement laissée à l'appréciation des services de l'Assemblée.

exclusivement sur l'argumentation. Enfin, elles sont collectives²⁰, quand la délibération ne peut intervenir qu'entre des individus demeurant seuls maîtres de leur jugement et parlant donc en leur nom propre. Loin de *définir* la compétition, ces émotions hostiles semblent donc bien permettre de *repérer* l'émergence d'une dynamique compétitive inter-partisane : les députés font bloc au sein de leur groupe parlementaire, rejetant péremptoirement la position adverse sans prendre la peine de se justifier – preuve qu'ils ne sauraient accepter de se laisser convaincre, ni ne cherchent eux-mêmes à emporter la conviction. Dans une perspective interactionniste, ces émotions apparaissent donc comme une réaction à un discours qui a été perçu comme compétitif.

Gardant à l'esprit ces éléments de repérage de la compétition, nous allons désormais pouvoir en premier lieu étudier la distribution des moments conflictuels au sein des questions au gouvernement, afin de déterminer dans quelle mesure celles-ci sont réactives, ou non, aux variations du contexte politique et social.

2 - Compétition et effet de contexte

Le tableau ci-dessous présente la distribution des émotions parlementaires hostiles à travers nos deux périodes – janvier et février 2005, février et mars 2006.

	Janvier / Février 2005 <i>(nb questions : 121)</i>	Février / Mars 2006 <i>(nb questions : 179)</i>
Emotions parlementaires hostiles¹	4,8 <i>(n=586)</i>	7,8 <i>(n=1393)</i>

¹En nombre moyen par échange (une question et sa réponse)

Comme on le voit, nos éléments de repérage de la compétition se révèlent nettement plus nombreux lors du conflit sur le CPE que durant les mois qui ont précédé le vote du Traité Constitutionnel Européen. A la lecture de ces résultats, il semblerait donc bien que les questions au gouvernement apparaissent comme un catalyseur des tensions politiques et sociales : plus les points de désaccord à un moment donné sont aigus, plus ces séances sont compétitives. Partant de là, si l'on désire comprendre mieux l'influence du contexte extérieur

²⁰ Nous n'entrerons pas dans le vaste débat existant autour de l'analyse des émotions. Qu'elles soient réelles ou stratégiques – elles sont probablement à la fois l'un et l'autre –, ce qui nous importe est avant tout qu'elles soient collectives : exprimées au même moment par la quasi-totalité des membres d'un groupe parlementaire, elles montrent que l'on est alors dans une logique d'affrontement entre groupes, et non plus de discussion entre personnes.

sur la compétitivité des questions au gouvernement, il nous faut quitter cette échelle agrégée, et plonger dans l'analyse qualitative de ces séances.

Durant les premiers mois de l'année 2005, malgré l'accord des deux principaux partis sur le Traité Constitutionnel Européen, on a pu observer l'émergence de dissensus profonds entre l'opposition d'une part, la majorité et le gouvernement d'autre part. La compétition s'est ainsi largement concentrée autour de la réforme de l'assurance maladie et de l'augmentation du taux de chômage. Mais si ces pommes de discordes furent parfois l'occasion d'affrontements particulièrement violents, elles n'empêchèrent néanmoins pas l'évocation de sujets davantage techniques ou locaux, au sein d'interventions dénuées de toute compétitivité discursive²¹. En revanche, les mois de février et mars 2006 offrent à cet égard un visage bien différent, en ce que la loi sur l'égalité des droits et des chances, et plus particulièrement le contrat première embauche (CPE), furent l'occasion d'un affrontement sans merci entre l'opposition et le gouvernement. Cette tension fut telle qu'elle en vint à déborder de son cadre originel pour investir d'autres sujets *a priori* moins compétitifs. Parmi eux, l'OPA de Mittal Steel sur Arcelor se révèle particulièrement intéressante. Ce dossier émergea au début de l'année 2006, soit juste avant la crise du CPE, et fut très vite évoqué lors des séances de questions au gouvernement. Il était alors manifeste que l'exécutif et les élus de l'opposition partageaient la même opinion, comme en témoigne cet échange entre le député communiste Michel Vaxès et le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le 31 janvier 2006 :

M. Michel Vaxès. Monsieur le Premier ministre, face à l'OPA de Mittal Steel sur Arcelor et les menaces qui pèsent sur l'emploi, sur les salaires et sur nos capacités industrielles, le gouvernement ne peut se contenter d'être "choqué", "surpris" ou "préoccupé". Votre majorité ne peut pas non plus se contenter de dire, comme notre collègue Hervé Mariton et d'autres en d'autres temps, que les gouvernements n'ont ni les moyens ni la mission de bloquer ces processus.

[...]

M. Thierry Breton, *ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.* [...] A la demande du Premier ministre, j'ai reçu le président de la société Mittal Steel et je lui ai indiqué on ne peut plus clairement que, comme tous les pays européens concernés, nous avons notre mot à dire dans cette affaire. [...] Ayant été en contact avec les quatre ministres des finances concernés par cette affaire, je puis vous assurer que nous partageons un même sentiment. Croyez-moi : cette discussion va durer longtemps. Nous ferons entendre haut et fort la position des gouvernements et chacun prendra ses responsabilités.²²

Comme on le voit, le fond du débat est clair : l'opposition demande au gouvernement de faire tout ce qu'il peut pour s'opposer à cette OPA, et Thierry Breton répond qu'effectivement, il

²¹ Il n'est pas dans notre propos d'établir une typologie précise des questions au gouvernement. Nous laissons donc volontairement de côté tout développement ayant trait aux questions complaisances, aux questions techniques et aux questions locales.

²² QG 2460, publiée au JO le 01/02/06, p. 522.

compte bien faire « entendre haut et fort » la position de l'Etat français. A priori, il ne semblait pas y avoir là matière à affrontement. Néanmoins, après que la loi sur l'égalité des chances ait été votée à l'Assemblée, ce sujet devint l'occasion, pour les députés socialistes et communistes, de poursuivre leur combat contre l'exécutif²³. La question du député socialiste Philippe Martin, lors de la séance du 22 février 2006, nous en donne une bonne illustration :

M. Philippe Martin. [...]À plusieurs reprises au cours de ces dernières semaines, nous avons interrogé [le Premier ministre] sur l'OPA hostile du groupe Mittal sur Arcelor. [...] Tout occupé à imposer à notre jeunesse une précarité sans fin, il a laissé le soin à ses ministres d'opposer des réponses politiciennes à des questions industrielles. [...] Comme le Premier ministre, j'ai fait un rêve, celui qu'il cesse de s'abriter derrière le passé des autres pour justifier des échecs qui sont bien les siens. [...] En réalité, ni le Premier ministre ni son gouvernement ne semblent avoir de prise sur le cours des événements. Non seulement l'État ne peut rien, mais, pis, il ne tente rien ! [...]²⁴

On ne peut passer à côté, bien entendu, de la référence explicite à la crise du CPE. Mais surtout, les attaques énoncées ici semblent elles-mêmes témoigner de la volonté de briser, à l'occasion d'une autre controverse, la défense qui avait été celle du gouvernement lors des débats autour du Contrat Première Embauche. Ainsi, l'accusation de « s'abriter derrière le passé des autres pour justifier des échecs qui sont bien les siens » fait-elle référence à une stratégie abondamment mobilisée par Dominique de Villepin quelques semaines plus tôt : renvoyer la responsabilité du taux élevé de chômage chez les jeunes sur les socialistes, qui n'auraient su y faire face lorsqu'ils étaient aux responsabilités. Par ailleurs, la dénonciation de l'indolence de l'exécutif, qui « non seulement ne peut rien, mais, pis, ne tente rien », est utilisée comme un assaut contre ce qui fut la défense principale mise en avant par le gouvernement lors de l'opposition parlementaire au CPE : concéder que ce nouveau contrat n'est peut-être pas une solution miracle, mais qu'il est sans doute préférable à l'inaction coupable qui avait caractérisé le gouvernement Jospin. L'OPA de Mittal Steel sur Arcelor a ainsi été utilisée par les députés socialistes pour prolonger le combat qu'ils avaient mené contre le Contrat Première Embauche, en replaçant le débat exactement sur les mêmes points de controverse.

Il semble y avoir là une conséquence de la situation délicate dans laquelle se trouvaient alors les députés de l'opposition. La loi sur l'égalité des droits et des chances ayant été votée, elle devait désormais être considérée comme l'émanation de la volonté générale. Il

²³ La lutte contre le CPE connut en effet, à l'Assemblée nationale, une longue mise en sommeil entre le 9 février et le 7 mars – période durant laquelle aucune question au gouvernement n'y a eu trait. Après le vote de l'amendement portant le CPE dans la nuit du 8 au 9 février, et alors que la protestation étudiante apparaissait marginale, les groupes socialiste et communiste semblèrent ainsi considérer que le combat était définitivement perdu. Or, dès le 7 mars, le mouvement social prouva qu'il sortait des vacances universitaires non point exsangue, mais au contraire durable et solide. L'affrontement parlementaire reprit à ce moment là.

²⁴ QG 2526, publiée au JO le 23/02/06, p. 1087.

devenait donc délicat, pour les parlementaires de l'opposition, de continuer à la contester ouvertement. Ils ne pouvaient néanmoins déposer totalement les armes sans se mettre en porte-à-faux vis-à-vis du mouvement social qu'ils avaient eux-mêmes soutenu – voire contribué à créer. Ils semblent donc qu'ils aient choisi une stratégie intermédiaire : préserver leur image de députés intransigeants, en déplaçant leur opposition sur un autre sujet pourtant *a priori* moins compétitif.

Cette stratégie paraît de surcroît avoir été utilisée quelques semaines plus tard par le gouvernement, quand l'opposition parlementaire au CPE reprit. La séance du 7 mars 2006, dont on a vu qu'elle marquait le renouveau du conflit, nous en offre un exemple frappant, à l'occasion d'une question UMP ayant trait au respect des droits d'auteur sur Internet. Il s'agit là d'une simple question ayant pour but de faire valoir les bons résultats du gouvernement, dans un domaine n'ayant rien à voir avec l'emploi des jeunes. Or, la réponse de Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication, ne peut manquer de retenir notre attention. Après un développement très classique, où il présente sa réforme, il conclut ainsi son propos :

M. Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication. Il s'agit, je le répète, d'un texte de réconciliation. Il y a ceux qui n'ont pas eu le courage d'agir (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), ce qui a entraîné des destructions d'emplois, et il y a ceux qui veulent opérer cette réconciliation. Ce débat a eu lieu dans toutes les familles, dans tous les cafés. Le gouvernement auquel je suis fier d'appartenir, celui de Dominique de Villepin, a eu le mérite d'avoir agi. Or c'est l'action qui crée la confiance ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)²⁵

Cette conclusion violente et accusatrice venant après un développement beaucoup plus descriptif montre bien comment, dans un contexte de tension aiguë, l'affrontement peut déborder du cadre de la pierre d'achoppement originelle. Sortie de son contexte, cette conclusion pourrait en effet parfaitement s'insérer au sein d'une réponse à une question ayant trait au CPE. On y retrouve les deux mécanismes de défense que l'on évoquait plus haut : l'attribution de la responsabilité de la situation à l'héritage laissé par le gouvernement précédent, et la mise en avant du mérite d'avoir tenté, à tout le moins, d'y apporter une solution – à l'inverse de ceux qui n'ont pas eu le « courage d'agir ». Les deux dernières phrases en viennent même à prendre une dimension incantatoire : Renaud Donnedieu de Vabres revendique la « fierté » d'appartenir au gouvernement de Dominique de Villepin – justement au moment où tout le monde comprenait que celui-ci allait devoir affronter de rudes difficultés –, et veut croire que « c'est l'action qui crée la confiance » – alors que, de toute

²⁵ QG 2562, publiée au JO le 08/03/06, p. 1563.

évidence, l'action du Premier Ministre ne lui apportait rien d'autre que la défiance des citoyens. La situation devenant pour lui de moins en moins favorable, le gouvernement semble donc, à son tour, avoir cherché à déployer sa ligne de défense chaque fois qu'il le pouvait.

Ces résultats nous semblent particulièrement éclairants. Ils montrent bien comment, durant cette période de tension paroxystique que furent les mois de février et mars 2006, la compétition ne se limita pas au seul affrontement autour du CPE, mais déborda sur des sujets qui n'étaient pas *à priori* objets de désaccords particuliers. L'existence d'une tension sociale aiguë aurait ainsi un impact très net sur la structuration des affrontements politiques. Tant que l'expression des désaccords demeure confinée dans l'enceinte des assemblées, les questions au gouvernement paraissent rester l'occasion pour chaque groupe parlementaire de faire connaître leur position publiquement et sans retenue, tout en n'interdisant point par ailleurs l'évocation de questions internationales, techniques ou locales. A l'inverse, lorsqu'un affrontement entre opposition, majorité et gouvernement se voit relayé à l'extérieur de l'Assemblée par un mouvement social, les adversaires parlementaires semblent entraînés dans une posture d'intransigeance : tous les moyens et les sujets deviennent alors susceptibles de prolonger le conflit²⁶. Les séances de questions au gouvernement s'affirment ainsi, au moins en partie, comme une chambre d'écho du contexte politique et social.

Il s'agit désormais de déterminer si ces discours compétitifs partagent tous les mêmes caractéristiques, ou s'il est au contraire possible de dégager parmi eux des distinctions significatives. La question posée est donc celle, en d'autres termes, de la pluralité ou de l'unicité des modalités au sein du registre discussionnel compétitif.

3 - La compétition, entre conflictualité et respect du pluralisme

Les quelques extraits d'interventions cités jusqu'à présent suffisent à montrer que les émotions parlementaires hostiles viennent généralement souligner des discours à la tonalité très nettement agressive. La question posée par le député socialiste Eric Besson le 7 février à propos du Contrat Première Embauche en donne une claire illustration :

M. Éric Besson. Monsieur le Premier ministre, je voudrais d'abord revenir sur votre réponse à Jean-marc Ayrault. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jean-Paul Anciaux. C'était une très bonne réponse !

²⁶ Jane Mansbridge parle à ce titre de *surrogate representation* : face à une vaste mobilisation sociale, les parlementaires peuvent se trouver – parfois presque malgré eux – investis comme représentants d'un pan de l'opinion publique, envers lequel ils contractent une responsabilité. Voir MANSBRIDGE J., « Rethinking Representation », dans *The American Political Science Review*, vol. 97-4, 2003, p. 515-528.

M. Éric Besson. Vous dites que depuis vingt ans, nous avons tous échoué. Or lorsque la gauche est arrivée aux affaires en 1997, 25 % des jeunes, soit un sur quatre, étaient au chômage ; en mai 2002, ils étaient moins d'un sur cinq au chômage - 17 % exactement : c'était encore trop, mais c'était beaucoup mieux ! (*Vives exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Aujourd'hui, ils sont 23 % au chômage, soit de nouveau un jeune sur quatre !

N'en déplaise à votre majorité, ne dites donc pas que depuis vingt ans, nous avons tous échoué. Dites plutôt que depuis quatre ans, vous avez lourdement échoué ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Je voudrais aussi vous rappeler cette recommandation fameuse de Jacques Rueff : " Soyez libéral, soyez socialiste, mais ne soyez pas menteur ". (" *Très bien !* " sur plusieurs bancs du groupe socialiste. - *Vives protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Avec le CPE, vous avez fait un choix très libéral, et c'est votre droit. Vous estimez que le droit du travail est un obstacle à l'embauche ; nous estimons, nous, qu'on ne construit pas la prospérité sur la précarité.

M. Richard Mallié. Les emplois-jeunes, c'était quoi ?

M. Éric Besson. Selon vous, pour qu'un entrepreneur embauche un jeune, il faut qu'il puisse pendant deux ans le licencier sans motif ; selon nous, il faut que les carnets de commande de l'entreprise soient pleins et que le jeune soit bien formé.

L'écran de fumée se dissipe : les jeunes ont compris que le CPE est un contrat très précaire, plus précaire que le contrat à durée déterminée.

M. François Grosdidier. Moins que les emplois-jeunes qui ne pouvaient durer que cinq ans !

M. Éric Besson. Ils ont compris qu'en dépit de vos affirmations, monsieur le Premier ministre, ils n'auront accès ni au logement, ni au crédit. C'est pourquoi ils protestent. Vous avez le droit d'être libéral, mais ne soyez pas menteur ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Huées sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Patrick Ollier. C'est scandaleux !

M. le président. Il faut quand même faire attention aux termes que l'on utilise...²⁷

Il convient en premier lieu de remarquer l'aspect *visiblement* brouillé et chaotique d'une telle retranscription, où la clarté du propos est sans cesse entravée par la multiplication des réactions parlementaires venant de la majorité – faisant probablement écho en cela au désordre qui régnait de fait dans l'hémicycle à ce moment là. Sans nul doute, nous sommes bien là au cœur d'un moment de compétition, d'ailleurs soulignée explicitement par une opposition filée entre « vous » et « nous ». Il y aurait beaucoup à dire sur les procédés utilisés dans cette question. Elle est, par exemple, clairement construite autour d'une règle d'or de la rhétorique classique : la montée graduelle en intensité du discours. L'agressivité du propos suit ainsi une évolution croissante, accompagnée par l'émergence d'émotions de plus en plus fortes chez les députés de la majorité : *exclamations, vives exclamations, protestations, vives protestations, huées*. Notons également l'utilisation d'un argument d'autorité, à travers l'emploi d'une citation attribuée à Jacques Rueff. En abritant ses propres paroles derrière celles de l'un des grands économistes français du XX^e siècle – libéral, de surcroît –, Eric Besson espère donner l'illusion de la vérité scientifique à une simple assertion. L'incipit de la

²⁷ QG 2490, publiée au JO le 08/02/06, p. 795. La question est reproduite dans son intégralité.

question est par ailleurs un bon exemple de « détournement de clôture » – un procédé de stratégie discursive utilisé abondamment dans une optique d’agression²⁸. Passons rapidement sur les divers effets d’emphase, souvent mis en scène au sein de phrases exclamatives (« Dites plutôt que depuis quatre ans, vous avez *lourdement* échoué ! »), ainsi que sur la connotation méprisante attachée à l’usage de la troisième personne indéfinie pour s’adresser à son interlocuteur (« *on* ne construit pas la prospérité sur la précarité »), pour nous arrêter plus longuement sur l’injonction finale. La conclusion de cette question (« vous avez le droit d’être libéral, mais ne soyez pas menteur ! ») ne peut en effet manquer d’interpeller, en ce qu’elle ne contient strictement aucune forme interrogative. Il s’agit là d’un fait assez inhabituel, puisque la plupart des questions, même les plus agressives, conservent en général une interrogation finale – fut-elle de pure forme. Surtout, le terme « menteur » lui-même est hautement significatif. Car si l’accusation de mensonge est une figure classique des questions au gouvernement – et du discours politique en général –, elle ne se manipule néanmoins qu’avec précaution. Elle relève en effet de l’une des images les plus négatives qui soit attachées, dans les représentations collectives, à l’ensemble du corps politique : la langue de bois. Les hommes politiques prennent donc garde à ce qu’une attaque qu’ils destinaient à leurs adversaires ne se retourne pas contre eux, en jetant le discrédit sur l’ensemble de leur profession. Or, l’une des méthodes les plus couramment utilisées pour cela consiste justement à ne surtout pas traiter l’adversaire ouvertement de « menteur », mais plutôt à insinuer qu’il « a menti ». Sur le plan argumentatif, cette nuance est fondamentale, en ce qu’elle implique un glissement vers une argumentation *ad personam*, ne portant plus sur l’opinion exprimée, mais visant à disqualifier la personne même de l’interlocuteur²⁹.

Sans nul doute, une telle intervention nous semble ainsi devoir être qualifiée de *conflictuelle* : sachant bien qu’il n’emporterait en aucune manière la conviction des membres du gouvernement – ils ne pouvaient reculer sans se désavouer –, Eric Besson a donc cherché à les attaquer personnellement afin de les décrédibiliser aux yeux de l’opinion.

A la lecture de notre corpus, cette combinaison d’une argumentation *ad personam* mise en forme par des procédés linguistiques et rhétoriques créateurs de violence discursive – ce qui correspond à la définition la plus serrée de la conflictualité oratoire – apparaît de loin

²⁸ Comme nous l’avons vu, le Gouvernement jouit lors de séances de questions d’un avantage considérable, en ce qu’il bénéficie toujours du droit au dernier mot, les députés ne disposant d’aucun droit de réponse. Le détournement de clôture consiste, pour un membre de l’opposition, à violer ouvertement cette règle, en utilisant une partie de son temps de parole, au début de son intervention, pour réagir aux précédents propos d’un membre du Gouvernement. Il s’agit d’un procédé redoutable, puisque le ministre interrogé, ayant à répondre sur un autre sujet, ne peut riposter à son tour, et se trouve donc contraint de concéder le dernier mot à l’opposition.

²⁹ PERELMAN C. et OLBRECHTS-TYTECA L., *Traité de l’argumentation*, Bruxelles, Editions de l’Université de Bruxelles, 5^e ed., 1988, p. 150.

comme la modalité du registre compétitif émergeant la plus fréquemment utilisée lors des séances de questions au gouvernement. Néanmoins, une observation attentive des diverses interventions nous a permis de constater que loin de s'y limiter, la compétition pouvait également n'être pas conflictuelle. L'intervention de Jean-Luc Prével, spécialiste des questions de santé au sein du groupe UDF, lors de la séance du 26 janvier 2005 nous en offre un exemple saisissant :

M. Jean-Luc Prével. Monsieur le ministre des solidarités, de la santé et de la famille, la santé est à juste titre l'une des préoccupations majeures de Français. Notre système de soins a connu une crise extrêmement grave, à la fois organisationnelle, morale et financière. Vous avez fait adopter cet été une réforme, qui se met en place progressivement. Elle est très complexe, mais est-elle juste ? Permettra-t-elle demain de garantir l'égal accès de tous à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire ? À l'UDF, nous pensons que non.

M. Maxime Gremetz. Voilà !

M. Jean-Luc Prével. Beaucoup de professionnels et de malades sont inquiets. Cette réforme a, en effet, laissé de côté les problèmes majeurs : la séparation de la médecine hospitalière et de la médecine de ville, le manque de professionnels ou la permanence des soins.

La mise en place d'un médecin traitant est certes une bonne chose pour la qualité des soins. Mais le texte est tellement complexe que ni les patients ni les médecins ne comprennent le parcours qui leur est proposé.

Le principe général est de passer par le médecin traitant. Mais pour certaines spécialités, cette consultation ne sera pas indispensable. Qu'en sera-t-il si l'on veut consulter un dermatologue, un allergologue, un homéopathe ou un cardiologue ? La double consultation sera obligatoire et donc coûteuse. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Il sera toujours possible de consulter directement un spécialiste, mais le coût sera alors supérieur et le remboursement moindre.

M. Jouanet, ancien directeur de la Caisse d'assurance maladie, estime qu'il y aura soixante situations tarifaires différentes. Comment s'y retrouver ?

M. Jacques Desallangre. Très bien !

M. Jean-Luc Prével. Ce qui est clair, pour l'UDF, c'est que cette réforme crée une médecine à deux vitesses. Il y a, d'un côté, ceux qui sont prêts à payer plus pour aller voir directement le spécialiste dans des délais raisonnables, et à être moins bien remboursés, et de l'autre ceux qui ne pourront pas se le permettre. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Après la hausse de la CSG, il est clair que les cotisations des assurances complémentaires vont augmenter fortement. Là encore, les différences vont s'aggraver entre ceux qui pourront se payer une assurance complémentaire remboursant les dépassements d'honoraires et ceux qui ne le pourront pas.

Monsieur le ministre, pouvez-vous rassurer professionnels et malades ? (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française, du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains. - Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. Un peu de silence, mes chers collègues !³⁰

Pour avoir provoqué par trois fois l'expression d'émotions hostiles chez les députés de la majorité, cette intervention semble devoir relever d'une dynamique de compétition ; elle est du reste porteuse d'une contestation profonde de la politique gouvernementale.

³⁰ QG 1838, publiée au JO le 27/01/05, p. 367.

Néanmoins, une observation attentive montre au contraire qu'elle comprend de multiples précautions oratoires. Tout d'abord, le propos y est toujours situé avec précision : les critiques portées contre le gouvernement ne sont pas présentées comme des vérités générales et incontestables, mais bien comme le point de vue particulier d'un groupe parlementaire – et à ce titre susceptible d'être discuté (« à l'UDF, *nous pensons* que non »). Par ailleurs, comme cette phrase le montre bien, la nature de la désapprobation est explicitement annoncée dès le début de l'intervention : avant même de développer son propos, Jean-Luc Prél prévient que ses reproches vont porter sur la réforme, à ses yeux injuste, du système de santé. Il s'agit là d'une divergence majeure avec les questions conflictuelles, qui reposent par essence sur la dissimulation : l'attaque doit surprendre, pour mieux déstabiliser. Au fondement de cette intervention, il semble donc moins y avoir la volonté d'emporter la victoire contre un adversaire que celle de présenter son point de vue sur un enjeu important. La suite de la question est parfaitement à l'image de son incipit. Notons ainsi l'absence quasi-totale de « vous », à l'exception de l'adresse initiale et de la question finale. Il s'agit d'un choix rhétorique très fort. L'adresse directe à la deuxième personne est en effet susceptible d'insuffler une nette nuance accusatrice à une intervention : en convoquant l'interlocuteur au sein du discours, elle le prend à partie, lui interdisant de se placer dans une posture d'auditeur neutre. Au contraire, cette question a presque exclusivement recours à la première personne, afin d'énoncer des jugements personnels et clairement présentés comme tels, et à la troisième personne, qui assure une fonction uniquement descriptive, présentant des faits. Parallèlement, il convient de remarquer l'utilisation de la voie passive, qui permet de ne distribuer aucune responsabilité (« Ni les patients ni les médecins ne comprennent le parcours qui leur *est proposé* »). On note certes la présence de nombreuses questions rhétoriques, mais elles n'ont ici qu'un effet d'embellissement du discours : elles rythment le propos, mais ne sont pas dirigées contre l'interlocuteur. Linguistiquement comme rhétoriquement, cette question est donc un modèle de modération, vierge de la moindre marque de violence oratoire. A cet égard, et bien qu'elle exprime une profonde critique de la politique du gouvernement, ne pourrait-on donc pas la considérer comme relevant d'une certaine forme de délibération ?

En réalité, deux éléments fondamentaux signent malgré tout l'appartenance de cette intervention au registre compétitif. Tout d'abord, elle s'écarte clairement du principe de réciprocité, identifié par Gutmann et Thompson comme participant de la logique délibérative. Celui-ci exige notamment que les acteurs politiques, lorsqu'ils justifient leurs choix, tentent de réduire les différences existant vis-à-vis des positions adverses plutôt que les creuser, afin

de contribuer à favoriser l'intercompréhension³¹. Or, il est manifeste que l'intervention de Jean-Luc Prél a justement pour seul but d'insister sur son refus de la réforme gouvernementale. L'incipit de la question, s'il se détourne effectivement de tout procédé conflictuel, se distingue par ailleurs par son absence volontaire de nuances dans la critique (« nous pensons que *non* »). Par ailleurs, l'intervention ne comporte presque aucune marque de concession, et si Jean-Luc Prél reconnaît que « la mise en place d'un médecin traitant est *certes* une bonne chose pour la qualité des soins », c'est pour le contrebalancer immédiatement (« *Mais* le texte est tellement complexe que... »). Ainsi, loin de chercher à minorer les pierres d'achoppement, cette question ne vise au contraire qu'à affirmer les différents. Par ailleurs, on a déjà dit que la délibération ne s'accommodait guère des logiques collectives, et nécessitait à tout le moins que les interlocuteurs parlent en leur nom propre, pour conserver le cas échéant la possibilité de se laisser convaincre. Or, à deux reprises, Jean-Luc Prél institue très clairement « l'UDF » comme sujet où complément de ses phrases. Au delà même, l'incipit de la question met explicitement en place une opposition entre « vous » et « nous », dont on a pu constater qu'elle était le fondement même de toute logique compétitive.

Ainsi cette intervention participe bien des fondements de la compétition – existence d'un désaccord, volonté de creuser plutôt que de réduire les différences, élévation de l'affrontement au niveau collectif –, sans pour autant relever de la conflictualité – repérée par la conjonction d'une argumentation *ad personam* et d'une violence oratoire. Le registre discussionnel compétitif ne semble donc pouvoir être réduit à sa seule modalité conflictuelle : on en voit bien émerger ici un second visage, fondé sur la simple mise en lumière d'un désaccord irréductible. Cette seconde modalité de la compétition paraît ainsi s'apparenter à une attitude d'*acceptation du pluralisme* : au constat d'un désaccord succède non la tentative de convaincre ni celle de disqualifier, mais bien la simple volonté de proposer, faire reconnaître et soumettre au vote une alternative.

Ces premières conclusions demeurent certes fondées sur l'analyse d'un corpus à la fois limité et spécifique, et appellent à ce titre une étude à la fois plus étendue et plus approfondie. Elles nous semblent néanmoins, à plus d'un titre, dignes d'intérêt. Elles tendent tout d'abord à établir que le registre de la compétition ne peut se réduire à la seule conflictualité, et qu'il existe une autre modalité permettant de résoudre une situation de désaccord où aucun des interlocuteur n'apparaît susceptible de se laisser convaincre. Au delà, sur le plan de l'analyse des registres de discussion, nos conclusions nous semblent montrer

³¹ GUTMANN A., THOMPSON D., *Why Deliberative Democracy ?*, Princeton et Oxford, Princeton University Press, 2004, p. 10-12.

que l'on ne peut se satisfaire d'une stricte opposition analytique entre délibération et conflictualité. Dans la réalité, les choses semblent davantage poreuses et contrastées que cela, à travers l'existence d'une attitude d'acceptation du pluralisme qui, pour relever nettement d'une logique compétitive, emprunte toutefois plus d'un trait au registre délibératif. Par ailleurs, sur le plan purement méthodologique, notre travail nous paraît clairement démontrer l'intérêt et l'importance de la prise en compte des dimensions linguistiques et rhétoriques du discours. C'est en effet en grande partie grâce à elles que nous avons pu distinguer clairement entre les différentes modalités du registre compétitif.

Enfin, il ne paraît pas superflu de remarquer qu'une grande partie des questions posées par les députés centristes relèvent de l'acceptation du pluralisme. Sur le plan de la stratégie politique, le comportement des parlementaires UDF apparaît ainsi clair. En effet, durant cette XII^e Législature, la gageure qui se posait à eux était de parvenir à affirmer leur distinction à l'égard du gouvernement, sans pour autant être assimilés aux élus de l'opposition. Ils y parvinrent, justement, dans l'adoption de cette posture discussionnelle. En s'écartant ouvertement de l'affrontement qui se déroulait à l'Assemblée, les parlementaires UDF parvinrent à se créer une véritable place propre dans l'espace politique. Pour cela, ils durent rejeter le clivage classique entre gauche et droite, majorité et opposition, pour se positionner par rapport à une nouvelle ligne de rupture, indépendante, opposant conflictualité et pacification.

4 - L'unanimité dans les questions au gouvernement : un corollaire du conflictuel

Tenant de saisir les caractéristiques de la compétition parlementaire s'exprimant dans les séances de questions au gouvernement, nous avons jusqu'alors été amenés à nous pencher sur l'émergence d'émotions hostiles à l'orateur, en tant qu'éléments de repérage du registre compétitif. Il peut dès lors sembler surprenant de trouver, au cœur même de ces séances, quelques cas d'unanimités explicites, repérables par des « applaudissements sur tous les bancs ». Comment comprendre, en effet, que dans le cadre de ces séances hautement agonistiques, des députés adversaires acceptent parfois de s'applaudir mutuellement – allant ainsi à l'encontre des fondements mêmes de la compétition ?

L'examen de la liste des huit occurrences d'« applaudissements sur tous les bancs » qui émaillent notre corpus nous fournit les premiers éléments de réponse. Il semble, en effet, que l'unanimité soit susceptible d'apparaître en deux occasions. En premier lieu, l'approbation générale peut être trouvée autour de personnes élevées au rang de symboles de

la grandeur de la France : l'équipe olympique, partie défendre le renom du sport français³² ; Hubert Curien, contribuant au rayonnement scientifique de son pays³³ ; Ingrid Betancourt, dont le combat et le courage font honneur à la France³⁴. Chacune de ces figures relève de l'identité nationale : elles sont revendiquées par chacun des députés, et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une utilisation partisane. On comprend donc que leur évocation, au sein d'une question, appelle immédiatement l'approbation de l'ensemble de l'hémicycle. En second lieu, il faut noter que la moitié des manifestations unanimistes sont intervenues lors de questions évoquant le racisme ou le néo-nazisme³⁵. Il nous semble qu'il y ait là un point fondamental. La xénophobie, la haine de l'altérité, la croyance plus ou moins formulée que les « races » sont inégales sont des attaques touchant en plein cœur les valeurs républicaines. Lors de ces interventions, ce sont donc les fondements mêmes de la République française que les députés voulaient réaffirmer.

Il existe ainsi bien une tension, dans les séances de questions au gouvernement, entre des moments très conflictuels et d'autres parfaitement unanimistes. Or, loin d'être contradictoires, ces deux caractéristiques nous paraissent au contraire participer pleinement l'une de l'autre. Les valeurs républicaines agissent en effet, lors des questions au gouvernement, comme une limite à l'affrontement, la seule chose pour laquelle le désaccord, et donc le combat, n'est pas possible. Ce faisant, l'allégeance unanime à ces principes ne se contente pas de borner le conflit : elle le rend possible. Sans un consensus explicite et indéfectible sur les valeurs au nom desquelles les citoyens forment une communauté, le moindre désaccord serait susceptible de mener à la guerre civile. C'est au contraire parce que les députés sont certains que leurs dissensus ne remettront jamais en cause leur volonté profonde de vivre ensemble qu'ils peuvent laisser libre cours à leurs affrontements. Et c'est parce que le conflit n'est jamais aussi violent que lors des séances de questions au gouvernement, que celles-ci sont également le théâtre d'une réaffirmation du consensus autour des valeurs fondamentales de la République. Ces considérations nous amènent ainsi à rejoindre les observations croisées du groupe de chercheurs animé par Sophie Duchesne et Florence Haegel, selon qui « seuls des groupes homogènes ou perçus comme tels par les acteurs peuvent prendre le risque de monter au conflit, en sachant que celui-ci ne détruira pas

³² 8 février 2006 : question SOC sur la politique de la montagne.

³³ 15 février 2005 : question UMP sur la politique spatiale.

³⁴ 22 février 2006 : question CR sur le sort d'Ingrid Betancourt.

³⁵ 18 janvier 2005 : question UMP sur le soixantième anniversaire de la libération des camps nazis ; 18 janvier 2005 : question SOC sur les propos tenus par Jean-Marie Le Pen sur l'occupation ; 1^{er} février 2005 : question UMP sur la lutte contre les groupuscules néo-nazis ; 9 février 2005 : question SOC sur le racisme sur les terrains de sports.

une unité plus profonde »³⁶. Il en va de même des éléments que l'on vient quant à nous de mettre en lumière dans le cadre des séances questions au gouvernement, qui sont – et doivent être – ainsi l'occasion d'une réaffirmation des principes constitutifs de l'unité et de l'identité républicaine française.

³⁶ DUCHESNE S., HAEGEL F. et al., « Politisation et conflictualisation : de la compétence à l'implication », dans PERRINEAU P., *Le désenchantement démocratique*, Paris, Editions de l'aube, 2003 p. 125.

Conclusion

Au terme de cette étude, il apparaît clairement que les séances de questions au gouvernement sont avant tout une tribune ouverte sur l'extérieur, permettant aux groupes politiques de médiatiser leurs oppositions, ou au contraire d'affirmer leur refus de l'affrontement. Cette réévaluation du rôle de ces séances nous paraît importante, en ce qu'elle amène à contraster et nuancer légèrement l'analyse anthropologique qu'en donnait Marc Abélès – selon laquelle elles seraient avant tout une « mise en scène [ritualisée] des oppositions »³⁷. En effet, nous avons pu montrer combien les interactions qui se déploient lors de ces séances dépassent le seul cadre de la conflictualité, pour participer également de son corollaire – les manifestations d'unanimité autour des valeurs fondatrices de la République française – ainsi que d'une expression non conflictuelle et non délibérative du désaccord, relevant d'une logique d'acceptation du pluralisme.

D'autre part, en ce qui concerne l'élaboration des catégories d'analyse, il est apparu que le registre compétitif antithétique de la délibération était complexe et pluriel, ne se limitant pas à la seule conflictualité. Ce constat appelle ainsi l'élaboration de deux indicateurs précis et distincts – l'un pour la conflictualité, l'autre pour l'acceptation du pluralisme –, afin de ne plus avoir à se contenter de « repérer » la compétition, mais de pouvoir au contraire l'observer, la caractériser et la mesurer. A ce titre, sur le plan méthodologique, la présente étude plaide pour une prise en compte des dimensions linguistiques et rhétoriques du discours dans l'analyse des débats parlementaires, qui seule permettra de faire clairement la part des choses entre des modalités de discussion différentes, mais autrement difficilement différenciables. Plus largement, c'est bien la confirmation que concernant le discours politique, les choses qui sont dites n'importent pas davantage que la façon dont elles sont dites.

³⁷ ABELES M., *Un Ethnologue à l'Assemblée*, p. 141-142.